

Commune de Jolimetz

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2020

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz. En raison des mesures gouvernementales concernant la lutte contre le Covid 19, la réunion se tient à la salle Testelin.

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Charles Autreaux, Thierry Guyonnet, Mehdi Hamida, Jean-Marie Lalou, Hélène Delcroix, Stéphanie Moreaux, Francine Van Herenthals, Régis Rocquet.

Absent : Edith Glasse (procuration donnée à Anthony Vienne)

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Dans le précédent compte rendu, il a été omis que Mireille Dupire fait également partie des membres du CCAS. Stéphanie Moreaux fait part de son souhait de rejoindre la commission travaux.

Compte rendu validé.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Vote des taux des taxes foncières :
 - Foncier Bâti,
 - Foncier Non Bâti
- 2) Nomination d'un délégué au SIDEN-SIAN
- 3) Délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord dans le cadre de l'opération Villages et Bourgs pour la restauration de la maison dite « du sabotier ».
- 4) Création d'une régie pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.
- 5) Organisation des festivités du 14 juillet.
- 6) Questions diverses et tour de table.

1) Vote des taux des taxes foncières :

Monsieur le Maire expose que nous n'avons pas augmenté les taux pour le foncier bâti et non bâti depuis 1989. Le taux que nous votons chaque année est très inférieur à la moyenne de la strate des communes de 900 habitants du Département du Nord, soit sur le foncier bâti 15,41 %.

Noël Delleaux présente une simulation du coût et du revenu attendu : si nous augmentons d'un ou deux points. Après en avoir débattu, Didier Debrabant propose que nous votions pour ou contre l'augmentation du taux des taxes foncières.

Résultat du vote : 12 voix pour, 2 voix contre.

Suite à cette décision du conseil et après plusieurs échanges entre les participants, Didier Debrabant propose de voter pour :

- un nouveau taux de l'imposition sur le foncier bâti fixé à 11,5%.
- le maintien du taux de l'imposition sur le foncier non-bâti à 41,16 %.

Résultat du vote : 14 voix pour.

2) Nomination d'un délégué au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons à élire un délégué pour le Siden-Sian. Marc Houzet propose sa candidature.

Résultat du vote : 14 voix pour.

3) Délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord dans le cadre de l'opération Villages et Bourgs pour la restauration de la maison dite « du sabotier ».

Anthony Vienne expose que nous sommes propriétaires de la « maison du sabotier » dite maison « Pépin ». Témoin de notre passé rural et composé dans sa configuration originale de quatre pièces en enfilade, ce bâtiment pourrait devenir à terme un lieu d'animation pour l'école et la vie associative.

Construite avant la révolution française, cette maison a fait l'objet durant le précédent mandat d'une étude pour sa restauration. L'étude proposée par Monsieur Jean-Bernard Stopin (architecte du patrimoine) a été validée par la Fondation du Patrimoine.

Suite à cette validation, nous devrions pouvoir bénéficier d'une subvention de la Région des Hauts de France. Anthony Vienne précise que nous pouvons déposer auprès du Conseil Départemental du Nord un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'opération Villages et Bourgs. Celui-ci doit être déposé avant le 14 juillet.

Le montant total prévisionnel établi par Monsieur Jean-Bernard Stopin pour le bâti et le couvert s'élève à 336 764,00 euros/HT. La participation de la commune à hauteur de 20 % s'élèverait à 67 355,00 euros/HT. Nous solliciterons du Département du Nord une subvention à hauteur de 36 % du projet soit 120 000 euros (et auprès de la Région Hauts de France une subvention à hauteur de 44 % du projet soit 149 409,00 euros). Le projet sera inscrit au budget primitif.

Après un débat sur l'utilisation du bâtiment et la restauration de notre patrimoine rural, Monsieur le Maire soumet au vote le principe d'une demande de subvention auprès du Département du Nord.

Résultat du vote : 14 voix pour.

4) Création d'une régie pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va ouvrir un compte « carte bleue pour faciliter le règlement de certains fournisseurs.

5) Organisation des festivités du 14 juillet.

Mireille Dupire présente le programme prévu pour le 14 juillet : rencontre au monument le matin avec notre Orchestre d'Harmonie, puis concours de pétanque et en fin de journée un moment convivial et champêtre autour d'un food truck et d'un accordéoniste. Monsieur le Maire expose qu'en raison des mesures sanitaires, seuls les habitants de Jolimetz et de Potelle auront le droit de participer au concours de pétanque. Une distribution du tract pour l'annonce de ces festivités est prévue pour samedi.

6) Questions diverses et tour de table.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Rue Marie Ansart : des caniveaux se sont soulevés en raison des chaleurs excessives. Il n'y a pas de garantie décennale. L'entreprise Eiffage interviendra toutefois à titre gracieux.
- A reçu, avec Marc Houzet, le capitaine des pompiers pour déposer une demande préalable pour l'isolation extérieure de la salle Testelin. Ce dossier est à étudier avec le bureau de sécurité Véritas.
- Une remorque herbagère a été achetée pour faciliter le travail des agents communaux. Elle est équipée de rampes d'accès et d'une cloche anti-vol. Son coût est de 1500 €.
- Certaines fissures sur les nouveaux trottoirs sont apparues dès la pose. Cette situation devra être rétablie pour la fin de la première tranche de travaux rue du Pavé.
- Il est prévu de rétablir les 7 mètres de caniveaux se trouvant devant le numéro 1 chemin des Béguines. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Colas-Montaron.

Anthony Vienne :

- Rappelle :
 - 1) la rencontre avec l'architecte du patrimoine Monsieur Stopin le vendredi 17 juillet à 10 heures,
 - 2) la réunion de la commission patrimoine le mardi 21 juillet à 18 H 30,
 - 3) propose une réunion du CCAS le jeudi 23 juillet à 17 H 30.
- A la demande de l'équipe éducative, Monsieur le Maire a signé la convention pour une demande de subvention auprès de l'Inspection d'Education Nationale : acquisition de matériel numérique (engagement pour 50% à la charge de l'Inspection et 50 % à la charge de la commune). Le montant total de l'acquisition s'élève à 8416 €.

Noël Delleaux :

- Rappelle :
- 1) la commission finances prévue pour le 9 juillet à 18 H 30,
- 2) le Conseil Municipal prévu pour le 15 juillet pour l'adoption du budget primitif.

Marc Houzet :

- Travaille régulièrement avec le personnel communal et se déclare satisfait de trouver des personnes très réactives. Se pose le problème de l'avenir de Daniel qui est actuellement en arrêt de travail. 5 seaux d'enrobés à froid ont été commandés pour reboucher les différents trous apparaissant dans plusieurs rues.
- Rappelle la commission travaux le lundi 06 juillet à 17 heures.

Thierry Guyonnet :

- A rencontré la coiffeuse qui occupe un local rue du Pavé. Elle se plaint d'une fissure dans sa vitrine. Celle-ci s'est agrandie durant les travaux d'aménagement des trottoirs. Une expertise est en cours.

Mehdi Hamida :

- Demande s'il y aura un repas des aînés cette année. En fonction des mesures sanitaires, Monsieur le Maire envisage de le faire le durant le dernier trimestre.

Régis Rocquet :

- Demande si l'ancien terrain de foot va faire l'objet d'un fauchage. Marc Houzet précise que l'on recherche quelqu'un qui souhaiterait assurer une coupe pour récupérer le foin.

Fin de la séance : 22 heures 30



Le Maire,

Didier DEBRABANT